

18 février 1987 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'occasion de l'adoption en conseil des ministres du projet de loi électorale fixant les modalités du prochain référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie, Paris, mercredi 18 février 1987.

Réduire le débat à un simple affrontement électoral serait commettre une erreur historique grave. Il ne s'agit pas tant du référendum que de la politique qui y conduit. Une procédure démocratique n'a de chance de s'imposer qu'au sein d'une société elle-même démocratique où les citoyens sont également respectés et les communautés également écoutées.

- Or l'évolution de la pratique régionale en Nouvelle-Calédonie, les orientations données à la réforme foncière et à l'Office culturel, la rupture du dialogue entre le gouvernement et une importante fraction de la communauté mélanésienne ne peuvent qu'ajouter aux tensions présentes et retarder l'heure des réconciliations nécessaires.

- S'il est vrai que cette politique relève de la responsabilité du gouvernement, je considère qu'il est de mon devoir d'exprimer mon désaccord.\